

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-39 – FINANCES (7.10) COOPERATION DECENTRALISEE : SOUTIEN AU PROJET D'ADDUCTION D'EAU SUR LA COMMUNE D'OUKOUT – PHASE 4 DU PROGRAMME

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : 54 Présents . 2024-02-02 : 53 Présents . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 55 Présents . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 56 Présents , 2024-02-21 : 55 Présents , 2024-02-22 : 56 Présents , 2024-02-23 : 50 Présents . De la 2024-02-24 à la fin : 56 Présents .
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : 61 Votants , 2024-02-02 : 60 Votants . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : 62 Votants . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : 63 Votants , 2024-02-21 : 61 Votants , 2024-02-22 : 63 Votants , 2024-02-23 : 57 Votants . De la 2024-02-24 à la fin : 63 Votants .

Le projet global d'adduction d'eau consiste à permettre l'accès à l'eau pour environ 7 000 habitants des villages de Boukitingo, Emaye, Diakène-Diola, Diakène-Ouolof, Diantène et Essaout situés sur le territoire communal d'Oukout au Sénégal.

L'action prévue, depuis un forage existant et un château d'eau réalisé en 2015, consiste à réaliser un réseau de distribution d'eau avec des branchements individuels dans les 6 villages concernés qui actuellement n'ont pas accès à l'eau.

Sur ce secteur, tous les villages ne disposent pas d'un accès à l'eau potable de proximité. La nappe phréatique est en partie polluée, en divers endroits saumâtre et peu productive. Actuellement, sur les secteurs qui ne sont pas encore branchés au réseau, quelques rares puits dont l'eau est considérée de « qualité acceptable » servent à alimenter les populations.

La pénible corvée d'approvisionnement en eau reste une tâche féminine et infantile. Cette situation est préjudiciable en matière de santé et également d'éducation.

Descriptif du projet en phase 4 :

Il s'agit de poursuivre le projet global pour l'accès à l'eau potable au bénéfice des personnes habitant les villages de :

- Diakène-Ouolof (800 habitants) : achèvement du réseau de distribution et réalisation des branchements particuliers qui comprend
 - 2800 ml de canalisation pour les branchements individuels,
 - 100 branchements particuliers.
- Diantène (700 habitants) : création du réseau de distribution qui comprend :
 - 5000 ml de canalisation pour les branchements individuels
 - 90 branchements particuliers

Pour permettre ces travaux, une canalisation d'amenée de Boukitingo à Diantène d'une longueur de 4800 ml sera également installée.

Partenariats et portage :

Les premières phases du projet ont permis la création d'une ASUFOR (Association des Usagers de Forage), qui est la structure communautaire de gestion légale au Sénégal, ainsi que des actions de sensibilisation et des formations pour les habitants. Elle comprend également des dépenses d'assainissement (création de sanitaires), qui sont une des conditions du soutien financier de l'Agence de l'Eau.

La phase 4 de ce projet sera portée techniquement et financièrement par l'OMCI (Office Municipal de Coopération Internationale de Commercy). Le partenariat OMCI / CC2T est effectif depuis la 2^{ème} phase du projet (2019-2020). Il fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 7 novembre 2019 (délibération N°2019-05-23 du 03 octobre 2019).

Budget prévisionnel - phase 4

le 14/02/2023			
DEPENSES	103 229 €	RECETTES	103 229 €
Diankène Oulof			
Réseau 1358ml dn 63 et 100 branchements individuels	24 479 €		
Assainissement construction d'un bloc sanitaire (latrines)	7 622 €	CC2T	20 000 €
Diantème			
Extension du réseau d'eau de Boukitingho à Diantème	49 128 €	AGENCE EAU RHIN MEUSE	38 740 €
Ingénierie: conception réalisation travaux , assistance Maitrise d'ouvrage	6 098 €	TERRE D'EAU EN PARTAGE	38 740 €
Sensibilisation, animation locale, formation releveurs et recouvrement , réunions et accord avec les services départementaux , validation du tracé en forêt Boukitingho à Diantème	2 287 €		
Sous total dépenses numéraires au Sénégal	91 829 €	<i>Sous total France</i>	<i>97 480 €</i>
Valoriation au Sénégal ; débroussaillage passage de la canalisation ; supervision travaux par élus communaux.			
Sous total dépenses valorisation au Sénégal	2 700 €	Sénégal	
Frais de mission-2 personnes	5 000 €	Contribution aux branchements individuels. 100 brt x30,49€	3 049 €
Frais gestion OMCI	1 500 €	Valorisation	2 700 €
Frais expert comptable	1 000 €	<i>Sous total Sénégal contributions locales</i>	<i>5 749 €</i>
Divers et imprévus	1 200 €		
total charges transversales	8 700 €		
TOTAL DEPENSES	103 229 €	TOTAL RECETTES	103 229 €

L'OMCI portera les demandes de subventions auprès de l'AERM et de Terre d'eau en partage.

Octroi d'une subvention : la CC2T participe au financement de la quatrième phase du projet Oukout en reversant à l'OMCI, maître d'ouvrage de l'opération, **la somme de 20 000 € dans le cadre de la loi OUDIN** (imputation sur le budget eau et assainissement).

Avance de trésorerie : pour assurer le financement du projet, l'OMCI va déposer des demandes de subventions auprès de 2 cofinanceurs : Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et Terre d'Eau en Partage.

Les modalités de versement des subventions obligeront l'association l'OMCI à avancer une partie du montant de travaux avant le versement du solde des subventions accordées. Fortement impliquée depuis le démarrage du projet et consciente de son rôle de facilitateur pour mener à bien l'opération, la CC2T fait bénéficier à l'OMCI d'une avance de trésorerie correspondant aux soldes que verseront les cofinanceurs au moment du bilan du projet.

- AERM : montant du solde versé en fin de travaux : 19 370 € (50% de la subvention)
- Terre d'Eau en Partage : montant du solde versé en fin de travaux : 9 685 € (25% de la subvention)

Dans l'attente du versement du solde de la subvention, la CC2T versera une avance de trésorerie à l'OMCI pour un montant arrondi de 29 000 €. Cette somme sera remboursée par l'OMCI à la CC2T au moment du versement des soldes de subventions qui clôtureront la phase 4 du projet.

Vu l'avis de la Commission Services Publics du 4 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Autoriser le versement d'une subvention pour l'OMCI de 20 000 € sur le budget 2024 au titre de la loi OUDIN,**
- **Autoriser le versement d'une avance de trésorerie pour l'OMCI de 29 000 € correspondant au solde de la subvention que l'AERM et de Terre d'Eau en Partage,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 09h24

REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_39-